

MDP

DECISION N°224

« AUTRES CONTRATS »

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL INFO TECH N° 36/2023 - CONTRAT JMBSOFT

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité de renouveler le contrat de maintenance avec la société JMBSOFT sise 2 impasse des Lilas - 57480 HUNTING, concernant l'utilisation du logiciel INFO TECH, à compter du 1^{er} mars 2023,

Le Maire,

DECIDE

 de signer avec la société JMBSOFT sise 2 impasse des Lilas 57480 HUNTING un contrat de maintenance du logiciel INFO TECH du 1^{er} mars 2023 au 1^{er} mars 2026, pour un montant annuel de 600 € HT soit 720 € TTC.

La dépense sera prélevée au compte 6512 du budget communal.

Pompey, le 7/07/2023

Le Maire,

Laurent TROGRLIC